



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2021/2022

### PROCÈS-VERBAL N°3

---

Réunion restreinte du : **Mardi 24 août 2021**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

#### **CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI**

**23450912 : EDHEC FC 81 / ATSCAF PARIS 1 du 22/01/2022**

Courriel de la Mairie de Paris indiquant que le Complexe sportif de la Plaine est indisponible le 22/01/2022. La Commission décide d'avancer la rencontre au 15/01/2022.

**23450953 : EDHEC FC 81 / CENTRE ESPAGNOL DES EPINETTES 81 du 09/04/2022**

Courriel de la Mairie de Paris indiquant que le Complexe sportif de la Plaine est indisponible le 09/04/2022. La Commission décide d'avancer la rencontre au 26/03/2022.

#### **CHAMPIONNAT ENTREPRISE SAMEDI MATIN**

Courriel de la Mairie de Paris demandant que tous les matchs du samedi matin débutent à 9h00. La Commission fixe les rencontres à domicile à 9h00 des clubs évoluant sur les terrains parisiens.